

LE LABEL ENVIRONNEMENTAL ET LA RÉGLEMENTATION

En ligne, c'est par ici sur linkedin

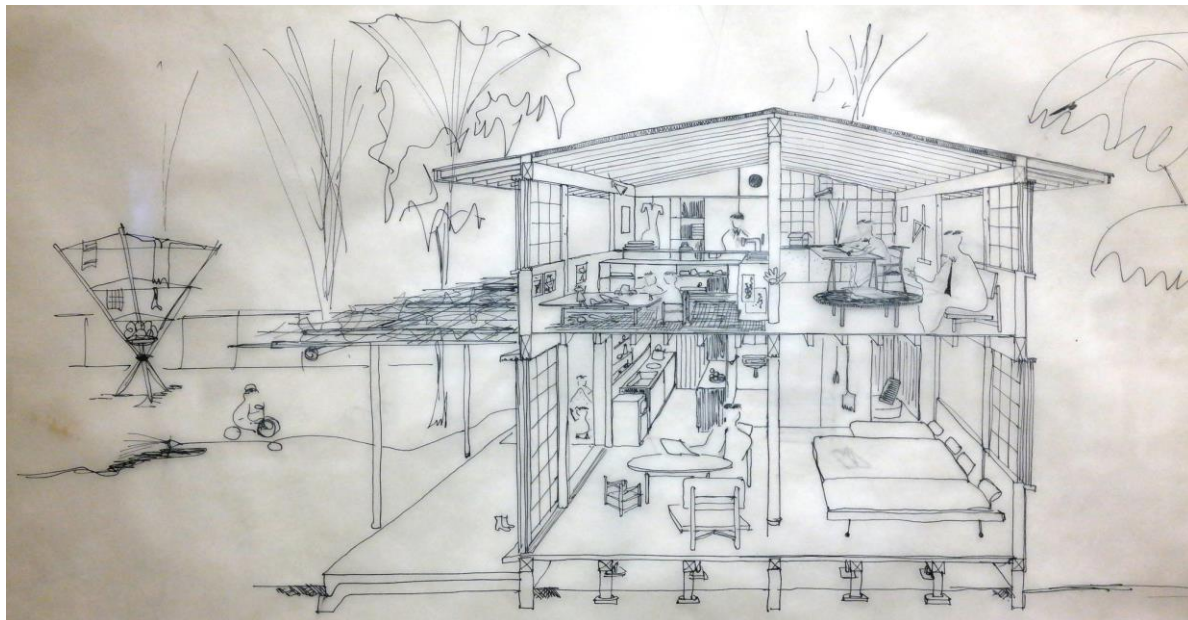


Photo personnelle d'un dessin de Kunyo Mayekawa

Pour comprendre la conception environnementale il faut comprendre ce que c'est que la réglementation et ce que c'est qu'un label. La philosophie derrière ces deux notions est importante pour pouvoir ensuite véritablement s'investir dans ce qui est important, réduire l'impact d'un bâtiment sur la planète et intégrer au mieux les contraintes externes pour proposer un confort en adéquation avec l'usage.

1 - LA RÈGLE, C'EST LA BASE

Commençons déjà par parler réglementation. Il y a 3 points à bien avoir en tête

- 1. La règle sert à fixer un minimum requis sur un sujet précis, c'est le dénominateur commun, elle n'a pas d'autre vocation particulière. Dans le cadre de la RE2020 par exemple, la règle fixe une limite à partir de laquelle nous n'avons pas le droit de construire, mais cette règle ne dit pas si c'est bien ou pas. C'est, on a le droit ou pas. Donc compatible RE2020 ne veut pas dire qu'un bâtiment est performant d'un point de vue environnemental (et on peut regretter que le niveau minimum n'est pas assez ambitieux mais c'est un autre débat).
- 2. Par contre les règles fixent le cadre dans lequel on fait l'évaluation, c'est presque toujours des choix politiques plus ou moins corrélés avec la physique. Donc c'est important d'avoir le cadre le plus clair possible. Par exemple, la RE2020 impose l'ACV dynamique, c'est autant un choix politique que physique pour avantager les matériaux biosourcés. On pourrait démontrer qu'il existe des méthodes plus physiques, qu'il manque des éléments, mais en rappel du point 1 on ne peut pas tout valoriser.
- 3. La règle, comme toute règle, a des limites physiques et philosophiques qu'il est nécessaire de comprendre. Par exemple, la RT2012 n'a jamais eu vocation à calculer l'ensemble des consommations d'un bâtiment et n'a jamais essayé de le faire croire. Un calcul RT2012 c'est

seulement 1/3 des consommations réelles d'un bâtiment. Ceux qui voient avec horreur ce problème se trompent de combat. Même chose avec le confort de l'utilisateur. On ne calcule pas des consommations énergétiques à l'habitant (type facture) avec la RT2012, par contre une fois qu'on sait que c'est 1/3 on peut s'en approcher. Mais à l'inverse la RT2012 c'est une STD, certes avec des limites, mais une STD quand même.

→ Une fois qu'on a dit ça, vous comprenez que la RE2020, la réglementation, c'est la base, en physique comme philosophiquement. Dès qu'on veut aller plus c'est en gros débrouillez-vous. Et donc c'est là qu'intervient le label ou l'environnementaliste (oui je viens de dire environnementaliste puisque l'ingénieur environnement pourrait aussi être l'architecte, mais dorénavant simplifions avec « le spécialiste »).

2 - LE RESTE, C'EST LE LABEL... OU PAS

Pour expliquer les labels il faut repartir il y a longtemps et voir la « big picture ». Comme je le disais récemment « l'environnement », ce n'est pas que le carbone ou l'énergie, c'est la biodiversité, c'est le confort, c'est l'usage, c'est l'eau, c'est les habitants, c'est l'air, c'est les puissances, c'est les systèmes, c'est tout ça et même bien plus, parfois c'est beaucoup moins. Donc maintenant si vous voulez démontrer la qualité environnementale de votre bâtiment, vous avez trois grands choix.

- 1. Le plus simple et le plus basique c'est de suivre un label, il vous dit quoi faire et vous n'avez qu'à cocher les cases (avec des études) pour être plus ou moins bon, c'est le label. Avec deux sous choix :

- a. Celui de la démarche, c'est-à-dire que l'on va suivre la logique de la certification sans forcément décrocher le pass final à la suite d'un audit.

- b. Celui d'avoir cette certification avec le beau tampon final donné par un certificateur externe et ainsi avoir une validation « neutre » de votre projet.

- 2. Le plus efficace, mais peut-être le moins global, c'est d'embaucher quelqu'un dont l'unique travail est de s'assurer que votre projet est bien d'un point de vue environnemental. S'il est bon, tant mieux, sinon on lui fera confiance par défaut. C'est le spécialiste environnemental. Il y a 20 ans il n'y en avait pas, il n'y avait pas de formation. Maintenant c'est un choix bien plus raisonnable à condition de ne pas brader son intelligence.

- 3. Le plus sûr, vous pouvez avoir la totale, avec à la fois des labels, à la fois un spécialiste environnemental et encore mieux vous prenez un AMO environnement qui se positionne du côté de la maîtrise d'ouvrage pour vérifier le travail de la maîtrise d'œuvre.

Enfin comme si ce n'était pas assez compliqué il faut bien comprendre que les certificateurs ont tout intérêt à avoir le maximum de bâtiments certifiés, car c'est quand même un peu leur business modèle. Donc il faut que les certifications aient un niveau minimum pas si compliqué à atteindre un peu à la manière de la règle. Le problème des labels est donc plus sur les niveaux que sur les labels eux-mêmes. On pourra aussi regretter l'emploi de termes trop vendeurs sur les niveaux, « *very good* » par exemple qui n'est pas forcément si bien que ça.

Dernière chose il existe deux sortes de labels, ceux qui veulent englober un maximum de sujets dont *le fameux HQE* qui cherche à regarder l'ENSEMBLE des sujets environnementaux, comme il en existe d'autres qui se focalisent sur une seule thématique comme le *Biodiversity* dont le sujet est logiquement uniquement la biodiversité ou BBCA dont le sujet, c'est la construction bas carbone. L'intérêt des labels spécifiques, c'est que vous l'avez ou vous ne l'avez pas, c'est moins dépendant d'un niveau qui ne veut pas forcément dire grand-chose. Ainsi, si vous êtes *BBCA*, vous avez un bâtiment bas carbone un point c'est tout.

3 - ET SINON L'EXPERT ENVIRONNEMENT ?

Sur l'expert environnement, autant le dire tout de suite, l'avantage est qu'il est censé ne regarder que les points importants d'un projet (sans en oublier) mais par contre il peut pousser la physique très loin s'il s'y connaît (avec le risque qu'il ne regarde à chaque fois que ce sujet). Un expert en thermique par exemple pourrait oublier de parler de l'eau, mais si le sujet, c'est uniquement le confort, c'est intéressant surtout qu'il pourra aller très loin dans les justifications (avec l'exemple de prendre un fichier météo très contraignant). Cet expert est censé guider dans les certification en les choisissant avec parcimonie en fonction des projets. Si je simplifiais un fois BBCA et biodiverscity ou effinature on pourrait s'arrêter là.

Maintenant il faut aussi se placer du point de vue de chacun des partenaires d'un projet immobilier.

L'investisseur par exemple va souvent chercher à se raccrocher à une certification qu'il pourra communiquer auprès de ses boards ou intégrer dans ses objectifs globaux. C'est souvent ce qu'on appelle une valeur verte et là le BREEAM ou le HQE sont intéressants.

La maîtrise d'ouvrage, si elle n'a pas d'AMO, aura aussi tendance à « croire » dans une certification qui atteste par le tampon de la vertu d'un projet. C'est là qu'il est important d'avoir des partenaires et une vision.

Une maîtrise d'ouvrage sachant construire pourra s'extraire un peu du carcan de la certification si elle est en mesure de comprendre le sujet ou si elle a de nombreux retours d'expériences.

Une maîtrise d'œuvre, quant à elle, fera souvent confiance à son expert environnement et n'aura pas forcément envie d'une certification qui peut multiplier inutilement les études sans ambitions.

De mon point de vue, il est nécessaire de trouver une juste balance entre toutes les possibilités, sans doute un peu de certification spécialisée chacune ayant un niveau ambitieux et forcément un expert environnement qui organise, calcul et gère l'ensemble. Avec l'intérêt aussi de fixer certains niveaux sur la base de valeurs données par les certifications mais parfois sortir d'une justification trop simple (passez absolument d'un FLJ à un ALJ).

→ Voilà maintenant j'espère que vous comprenez la différence, la réglementation, c'est une simplification de la physique, mais c'est quand même de la physique, par contre si vous voulez pousser un sujet, c'est possible avec ou sans certification. Et si vraiment vous voulez pousser le sujet sachez qu'il y a des travaux de recherche sur la différence entre science réglementaire et science traditionnelle et que je pourrais juste pointer :

” La production d'expertise s'avère donc prise dans l'ensemble des règles que forme cette « science réglementaire »

D'où l'importance de connaître la science réglementaire pour mieux la dépasser. Et [*si vous voulez poursuivre, un lien avec les agences de santé.*](#)

4 - POUR POURSUIVRE

Enfin, je vais profiter de cet article pour répondre à un ancien commentaire sur un de mes posts avec les 3 points abordés :

” Les labels ne sont que des publicités destinées à tromper les usagers, puisqu'ils n'y connaissent strictement rien et même les professionnels ont beaucoup de mal à s'y retrouver. C'est le mercantilisme à fond la caisse.

- 1. D'abord non les labels ne trompent pas les usagers :

Ils servent, mais peuvent induire en erreur à cause du nom de leur niveau, je vais prendre un exemple avec le BREEAM dans lequel le niveau very good est globalement très simple à obtenir. Oui vous pouvez être « très bon » sans être très bon. De là à dire qu'il y a tromperie, c'est un peu exagéré surtout pour les labels monocritère dont le fonctionnement est plus oui / non (cf. BBCA).

- 2. Oui, les professionnels ont du mal à s'y retrouver :

C'est vrai, mais c'est vrai dans tous les domaines et c'est pour ça qu'il y a une division des tâches et des experts dans différents domaines (structure, façade, environnement, économistes....)

- 3. Oui et non, c'est le mercantilisme :

Forcément avoir une certification cela coûte cher, mais c'est un peu à la manière d'une assurance. On paye pour avoir une garantie. Si tout le monde était ultra compétent sur les sujets environnementaux, pas besoin de certification mais il faudrait quand même payer un expert (et bien s'il vous plaît). On peut alors se poser la question du coût réel d'un expert et honnêtement c'est assez vite vu car vous savez bien que quand une solution est anticipée elle coûte bien moins cher. Faire des ACV et discuter dessus permet d'économiser du carbone à moindre frais.

Si j'ai un bâtiment à	1,5 tCO ₂ e/m ²
en imaginant réduire le bilan carbone avec	100 €/m ² de plus value
j'arrive environ à réduire de	150 kgCO ₂ e/m ²
→ cela donne	667 €/t évitée
Maintenant si j'investie dans une ACV à	5 €/m ²
et que j'optimise mes coûts à	50 €/m ² de plus value
Sans faire d'efforts, j'arrive toujours à réduire de	150 kgCO ₂ /m ²
→ cela donne	367 €/t évitée

G.M.

15 juin 2021

→ De tout de rien et du carbone